

# Concertation préalable volontaire

Projet agrivoltaïque de Pionnat

Commune de Pionnat dans la Creuse (23)



## Bilan de concertation

Mis à disposition en mairie à compter du  
06 février 2025 pendant 2 mois



# Table des matières

Introduction .....	2
Modalités de la concertation et information du public .....	3
Bilan de la concertation .....	4
Contributions reçues .....	4
Réponse aux contributions.....	5
Enseignements tirés de la concertation.....	8
Conclusion .....	8
Annexe 1 : Avis de concertation préalable.....	9
Annexe 2 : Contributions reçues.....	10
Registre mis à disposition en Mairie de Pionnat.....	10
Contributions notées en mairie de Pionnat.....	11
Contribution reçue par courrier (anonyme).....	12
Contribution reçue par mail (via la mairie de Pionnat) .....	13

# Introduction

La concertation préalable est une procédure permettant de consulter les citoyens afin de débattre et d'enrichir un projet. Elle permet de définir ensemble un projet et de le partager au bénéfice du territoire et des citoyens. Une concertation préalable volontaire permet d'améliorer et de rendre le projet plus lisible.

La société ABO Energy porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Pionnat dans le département de la Creuse (23) à proximité du village de « Laboureux ».

Dans le cadre de la conception de ce projet agrivoltaïque, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune, à une concertation préalable volontaire pour recueillir l'avis des parties prenantes.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur la page internet dédiée au projet (<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/pionnat.html>) et mis à disposition pendant deux mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, à la mairie de Pionnat, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

# Modalités de la concertation et information du public

**Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Energy, avec l'accord des élus de la commune.**

La concertation préalable du public s'est tenue du 21 octobre au 06 novembre 2024 inclus.

Elle a été annoncée par un bulletin d'information diffusé début octobre 2024 aux habitants de Pionnat et aux mairies des communes limitrophes.

La concertation préalable du public a également fait l'objet d'un avis de concertation : des affiches au format A2 sur fond jaune ont été mises en place sur le site du projet à l'entrée du village de Laboureix, ainsi qu'en mairie à partir du 04 octobre 2024 (soit plus de 15 jours avant le début de la concertation) et jusqu'à la fin de la concertation. Une copie de l'avis est fournie en Annexe 1.

La concertation préalable du public s'est terminée par une permanence publique en mairie de Pionnat le 06 novembre 2024, de 16h à 20h.

Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension, conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, a été mis à la disposition du public en mairie, en format papier, pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur internet :

<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/pionnat.html>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions ont été recueillies :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie de Pionnat
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Energy – 1 rue de la soufflerie – 31500 TOULOUSE
- Par voie électronique, à l'adresse : [benoit.rimour@aboenergy.com](mailto:benoit.rimour@aboenergy.com)

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Energy a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il est à disposition en mairie pendant deux mois, à compter du 06 février 2025.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

# Bilan de la concertation

## Contributions reçues

### 2 contributions écrites ont été déposées dans le registre disponible en mairie de Pionnat

- Contribution de Madame Laura GARAYTHON, reçue le 06/11/2024 :  
« J'ai besoin d'information sur le projet général »
- Contribution de Monsieur Philippe ENSERGUEIX, reçue le 06/11/2024 :  
« Dans l'attente du suivi de l'évolution du projet. »

### 1 contribution par voie postale a été recueillie lors de la concertation.

- Contribution d'une personne anonyme, reçue par courrier le 07/11/2024 :  
Lettre anonyme d'opposition à voir en Annexe 2 page 13

### 1 contribution a été reçue par e-mail à l'adresse du responsable du projet envoyée depuis l'adresse mail de la mairie de Pionnat.

- Contribution d'une personne anonyme, reçue par mail le 07/10/2024 :  
« J'aimerais savoir s'il existe une réverbération du soleil avec les panneaux solaires, et quel est l'impact éventuel de celle-ci sur la couche d'ozone ou sur la Terre. Les études réalisées ont-elles suffisamment de recul pour fournir des données précises ? »

### 1 personne présente à la permanence publique sans avoir laissé de contributions

Plusieurs sujets ont été abordés. On notera les thèmes suivants

- Préservation de la faune et de la flore (La bécasse des bois, les libellules et la salamandre)
- La dévaluation immobilière

Les contributions écrites sont reproduites, scannées et fournies à l'Annexe 2 du présent document, en pages 10 et suivantes.

Le registre des contributions disponible en mairie a été signé en début et en fin de concertation par Monsieur le Maire.

## Réponse aux contributions

Les thèmes qui ressortent de ces contributions et pour lesquels ABO Energy répondra sont les suivants :

- Informations générales du projet en cours et à venir.
- La réverbération du soleil sur les panneaux et son incidence sur la couche d'ozone
- Préservation de la Faune et de la Flore (La bécasse des bois, les libellules et la salamandre)
- La proximité de Laboureix
- Et la dévaluation immobilière

### Informations générales sur le projet

L'objet de la concertation était d'apporter les informations générales du projet en l'état actuel. Les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et les solutions alternatives envisagées étaient présentées dans le dossier de concertation, qui reste consultable sur la page internet du projet.

À la suite de cette concertation, aux réunions faites avec les services de la DDT et du SDIS, une nouvelle implantation sera retravaillée et la phase finale des études pourra être lancée. Les bureaux d'étude - environnemental, paysager et agricole - pourront alors faire l'analyse complète du projet qui fera l'objet d'un rapport.

Pour de plus amples informations sur le déroulé des études ou les études en elles-mêmes, le responsable projet peut se tenir disponible pour apporter les réponses :

#### Contact :

Benoit Rimour, Responsable de projets - Mobile : 06.07.14.91.41 – [benoit.rimour@aboenergy.com](mailto:benoit.rimour@aboenergy.com)

La page internet dédié au projet est également mise à jour à chaque grande étape du projet :

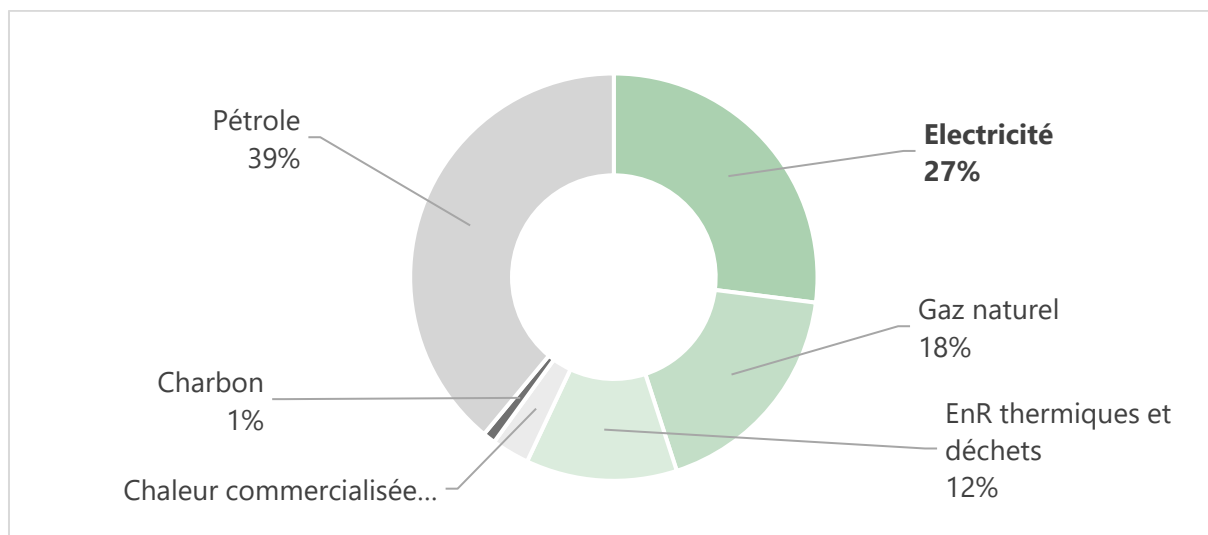
<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/pionnat.html>

### La réverbération du soleil sur les panneaux et son incidence sur la couche d'ozone

Le module (ou panneau) photovoltaïque ayant pour but de transformer les rayons du soleil en énergie électrique, est conçu pour absorber un maximum de rayons lumineux. Cependant, une partie de la lumière est tout de même réfléchi sur le panneau. La quantité de lumière absorbée dépend de la technologie du panneau : pour la technologie la plus répandue (silicium monocristallin), le taux d'absorption est de 90%. Le module renvoie seulement 10% de la lumière reçue. Cette quantité est jugée suffisamment réduite à l'échelle mondiale pour être négligeable, et n'avoir aucun impact sur l'équilibre énergétique global.

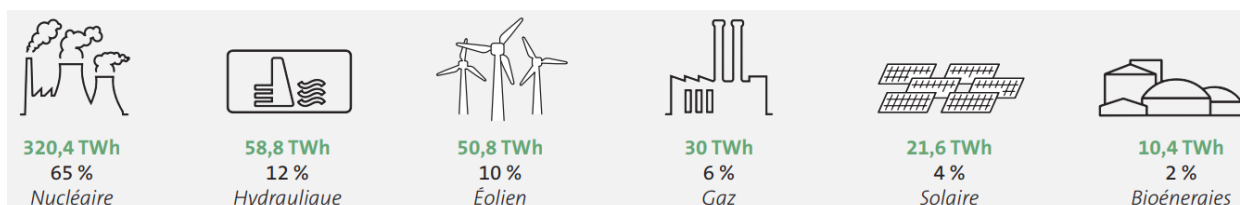
En effet, toute surface (le sol, les bâtiments) renvoie de la lumière dans l'atmosphère, à plus ou moins grande échelle. Les panneaux photovoltaïques, du fait de leur taux d'absorption élevé, n'ont aucune incidence négative sur la couche d'ozone.

Au contraire, produire de l'énergie à partir de panneaux photovoltaïques contribue à lutter contre le changement climatique. En effet, la hausse globale des températures est liée à la libération de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui sont en grande partie issus de la combustion d'énergies fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole). Ces dernières représentent encore 58% de notre mix énergétique en France, et ce notamment en raison de leur très large utilisation pour le transport et le chauffage résidentiel :



Consommation finale à usage énergétique par énergie  
(Source : Chiffres clés de l'énergie - Édition 2023 - Ministère de la Transition Énergétique)

**Le mix électrique (les 27 % ci-dessus)** en France est composé en 2023 comme suit :



(Source : RTE, Bilan électrique 2023)

La transformation et la décarbonation de notre utilisation d'énergie primaire passe par la production issue d'énergie propre et renouvelable comme l'est le photovoltaïque.

Par exemple, le projet de Pionnat produira environ 20.2 GWh / an : chaque année, le parc peut éviter entre 7 333 et 20 947 tonnes de CO<sub>2</sub> eq/an en comparaison aux différentes sources carbonées d'électricité. Sur la vie du parc photovoltaïque de Pionnat (30 ans), cela va de 219 978 à 628 422 tonnes de CO<sub>2</sub> évité.

## Préservation de la Faune et de la Flore

Il est important de rappeler que les études de biodiversité menées ainsi que les analyses et conclusions définies dans le cadre du projet ont été réalisées par des bureaux d'études spécialisés, indépendants et reconnus à l'échelle nationale. Après avoir mené des expertises naturalistes poussées sur un cycle biologique complet, les enjeux ont été établis et un processus itératif collaboratif a permis de définir la

variante de moindre impact écologique. Un panel de mesures d'évitement et de réduction, concernant aussi bien les phases de chantier et de démantèlement que la phase exploitation, seront présentées et détaillées dans le volet biodiversité de l'étude d'impact. Le rapport complet sera annexé au dossier de demande de permis de construire. Ces mesures garantissent des impacts résiduels du projet considérés comme non significatifs sur la biodiversité.

En ce sens, l'implantation a été réalisée en prenant en compte les enjeux environnementaux de la zone d'étude. Avec l'appui du bureau d'étude Encis Environnement, toutes les espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site d'étude ont été listées et localisées. Tout habitat d'espèces protégées a été évité dans les possibles choix d'implantation. Cela signifie que les divers aménagements du futur parc agrivoltaïque se situeront en dehors des zones sensibles.

La bécasse des bois n'a pas été inventoriée lors des études initiales. Comme pour toute autre espèce protégée sur le site d'implantation, le bureau d'étude Encis Environnement confirmera sur le terrain que l'implantation prévue n'occasionnera pas de destruction d'habitat d'espèces protégées.

## **La proximité du parc au village de Laboueix**

Dès le début du projet, la proximité du parc agrivoltaïque au village de Laboueix était un point d'attention, porté par ABO Energy, le bureau d'étude paysager, ainsi que le propriétaire des terrains qui a informé ses voisins avant même le lancement du projet.

Par suite du courrier anonyme reçu, un second porte-à-porte a été réalisé en début d'année 2025 afin de s'entretenir avec l'ensemble des habitants de Laboueix. Aucune revendication n'a été formulée.

Le responsable du projet reste néanmoins disponible pour s'entretenir avec le(s) personne(s) à l'origine de ce courrier, apporter les éléments de réponses et le cas échéant, prendre en compte les remarques formulées.

Concernant l'intégration paysagère aux abords du village de Laboueix, une étude est réalisée par le bureau d'étude paysager Epycart. Cette dernière consiste notamment en l'analyse des visibilitées sur le projet depuis différents points de vue. Un/des photomontages seront réalisés depuis les abords et à proximité du village de Laboueix.

En cas d'incidences visuelles avérées, des mesures peuvent être mises en place pour atténuer les perceptions visuelles depuis les lieux de vie, comme par exemples :

- Intégration des clôtures, portails, postes de transformation et de livraison grâce à une teinte ou un bardage s'accordant à la fois avec la végétation et les matériaux inertes.
- Plantation de haies bocagères le long des clôtures et à l'extérieur de celles-ci. Ces haies seront plantées le long de la route menant à Laboueix, du chemin communal et des parcelles voisines du village. Une densification des haies existantes sur le chemin pédestre sera réalisée ponctuellement. Les essences définies seront proposées par le bureau d'étude en fonction de l'environnement local et résistantes au changement climatique.

## **Déévaluation immobilière**

À ce jour aucune étude n'a pu établir en France de lien direct entre la proximité d'installations solaires photovoltaïques au sol et une dévalorisation immobilière.



Sur cette implantation, il n'y a pas de critère objectif permettant d'avancer un impact négatif de la présence du parc photovoltaïque, et qui pourrait aboutir à une dépréciation objective d'un bien immobilier dans son environnement proche. La valeur subjective des biens immobiliers dépend également de nombreux facteurs qui orientent le choix de potentiels acquéreurs : présence de commerces, d'une gare, d'écoles, d'équipements tels que sportifs, culturels, vie associative etc... Un parc photovoltaïque ne saurait à lui seul être un élément déterminant. Si une dévaluation immobilière existait, elle serait sans doute le résultat progressif, dans une période plus ou moins longue, d'un faisceau d'éléments d'origines diverses (dynamisme économique local, évolution de l'urbanisation, reprise/déprise agricole, etc.).

A contrario, le chantier du parc photovoltaïque a un impact positif sur le fonctionnement des commerces, services et artisans locaux et l'impact du projet de parc photovoltaïque est positif sur l'économie locale à long terme, en phase d'exploitation.

## Enseignements tirés de la concertation

La démarche de concertation préalable du public avait pour but de recueillir les avis, contributions et requêtes concernant le projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Pionnat.

L'ensemble des retours reçus ont soulevé des questionnements sur le développement d'une centrale solaire, dont un apport d'information était nécessaire pour une meilleure compréhension.

## Conclusion

La démarche de concertation préalable, qui vient en amont du processus d'enquête publique, nous a permis de solliciter les citoyens sur le développement en cours du projet.

La conception du projet avance ainsi de façon progressive, avec un partage d'information graduel. Nous avons pu communiquer aux moments opportuns en fonction des informations disponibles à transmettre aux citoyens, aux acteurs économiques et aux élus locaux.

Nous continuerons, ces prochains mois, à maintenir le dialogue avec le maire, les élus locaux et les habitations voisines au projet pour faire en sorte que le projet soit le mieux intégré possible.

# Annexe 1 : Avis de concertation préalable

Cet avis a été affiché sur site et en mairie, du 4 octobre au 7 novembre 2024.

## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

*En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement*

### Projet de parc agrivoltaïque Commune de Pionnat (23140)

#### Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Energy dont le siège social est situé 1 Rue de la Soufflerie à Toulouse (31500) développe un projet agrivoltaïque d'une surface d'environ 29 hectares pour une puissance totale d'environ 13,3 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Pionnat fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Energy.

#### Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du lundi 21 octobre au mercredi 06 novembre 2024 inclus.

#### Modalités de la concertation préalable :

##### Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Pionnat pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :  
[www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/pionnat.html](http://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/pionnat.html)

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée le Mercredi 6 novembre 2024 de 16h à 20h en mairie de Pionnat (Salle du Conseil Municipal). Merci de vous inscrire auprès du responsable du projet avant le 1<sup>er</sup> novembre (06 07 14 91 41 ; [benoit.rimour@aboenergy.com](mailto:benoit.rimour@aboenergy.com)).

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Pionnat (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :  
ABO Energy, à l'attention de Benoit Rimour - 1 Rue de la Soufflerie - 31500 Toulouse ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [benoit.rimour@aboenergy.com](mailto:benoit.rimour@aboenergy.com).

##### A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Energy recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Pionnat ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

## Annexe 2 : Contributions reçues

Registre mis à disposition en Mairie de Pionnat

# OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet de parc agrivoltaïque

Commune de Pionnat (23)

DATE : le 21 octobre 2024

HEURE : 8h30

CACHET DE LA MAIRIE :



*Concertation clôturée le 6 novembre 2024  
à 20h*



## Contributions notées en mairie de Pionnat

Nom Prénom : Garaythou Laura

Adresse postale : 5 Ps Jean 23140 PIONNAT

Adresse email : lagaie.laura@wanadoo.fr

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

J'ai besoin d'information sur le projet général.

Nom Prénom : Ensergueix Philippe

Adresse postale : 6 La Peyre Pionnat

Adresse email : philippe.ensergueix@wanadoo.fr

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Dans l'attente des avis de l'évolution du projet.

## Contribution reçue par courrier (anonyme)

Des habitants de Laboureix  
23140 Pionnat

Mr Benoit Rimour  
ABO ENERGY

REÇU 07 NOV. 2024

objet : Concertation préalable concernant le projet sur la commune de Pionnat (23140)

  
Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter suite à votre affichage à Laboureix concernant le parc agrivoltaïque chez Mr Martin.

Nous sommes assez déçu de la façon dont monsieur le maire et vous traitez les habitants de Laboureix. L'ignorer des habitants de notre village semble être votre maître mot.

Le projet initial prévoyait des panneaux donnant sur Pionnat et les Fayes, il a été abandonné car il y avait des nuisances visuelles..... ne pouvant apparemment ne pas être supporté par les riverains.

**Mais quand est il des nuisances visuelles pour les habitants de Laboureix ?**

Y prêtez vous un intérêt ? Pour le cadre de vie des riverains ??? Si ce projet se faisait devant votre porte ? Quel serait votre réaction ? Les ¼ du village vont être entouré de panneaux .....UNE VERITABLE POLLUTION VISSUELLE.

Que vont valoir nos maisons avec un si joli point de vue ????? Des panneaux tout autour .... je pense que vous même Mr Rimour ne souhaiteriez pas avoir ce paysage. Il est tellement plus facile de le faire chez les autres, Mais un vieil adage dit : Ne fait pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse !!!!

**Abandonnez ce projet pour respecter le cadre de vie des habitants de Laboureix**

## Contribution reçue par mail (via la mairie de Pionnat)

Voici comme convenu une question d'une habitante que l'on peut intégrer dans les présentations :

***"J'aimerais savoir s'il existe une réverbération du soleil avec les panneaux solaires, et quel est l'impact éventuel de celle-ci sur la couche d'ozone ou sur la Terre. Les études réalisées ont-elles suffisamment de recul pour fournir des données précises ?"***

Bien cordialement



**Laurent Piolé**

**Maire de Pionnat**

☎ 05 55 80 91 01

📍 1 place de la mairie 23140 Pionnat

✉ [mairiedepionnat@orange.fr](mailto:mairiedepionnat@orange.fr)

🌐 [mairiedepionnat.com](http://mairiedepionnat.com)



**Benoit RIMOUR**

Responsable de projets

Tél : 06.07.14.91.41

Email : [benoit.rimour@aboenergy.com](mailto:benoit.rimour@aboenergy.com)

**ABO Energy**

1 Rue de la Soufflerie  
31500 Toulouse  
France

